AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024131-DE
Reçu le 18/12/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL** **N0 2024. 131**
**10 PLACE ST ROBERT**
**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 02/12/2024

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 31 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 31

## SÉANCE du 12 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Julien-Chapteuil.

**Membres présents** : Bruchet Corine, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Dessalces Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Brun Philippe, Guénard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Mourlevat Marie Agnès, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence, Loucao Elisabeth à Chabannes Fabien, Miramand Christine à Abrial Raymond, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre

Secrétaire de séance : Ferret andré

OBJET : Participation financière de la Communauté de Communes à l'acquisition de chaînes par la Commune du Monastier-sur-Gazeille

Le Président informe le Conseil Communautaire de la réception d'une demande d'aide pour l'acquisition de chaînes pour le véhicule de déneigement de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Conformément au règlement relatif à l'aide à l'investissement en matière de déneigement, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

Prix d'acquisition : 3016,64 € HT
Aide de la Communauté de Communes : 45 % du reste à charge, plafonné à 5000 € soit 1357,49 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le versement de cette aide à l'investissement.

**Le Président, Jean-Marc Fargier**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme